

**Arrêté fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection législative partielle
dans la première circonscription de l'Oise le 30 mai 2021**

La préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment l'article R.101 ;

Vu la loi n° 2020-1669 du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections partielles ;

Vu le décret n° 2021-433 du 13 avril 2021 portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre députés à l'Assemblée nationale (3e circonscription d'Indre-et-Loire, 1re circonscription de l'Oise, 6e circonscription du Pas-de-Calais et 15e circonscription de Paris) ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination madame Corinne ORZECZOWSKI, préfète de l'Oise ;

Considérant les résultats du tirage au sort des emplacements d'affichage effectué en préfecture de l'Oise le vendredi 7 mai 2021 à 18 heures en application des dispositions de l'article R. 28 du code électoral ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des candidats au premier tour de l'élection législative partielle dans la première circonscription de l'Oise le 30 mai 2021 et de leurs suppléants dont la déclaration de candidature est devenue définitive, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Numéro d'emplacement	Candidats et Remplaçants
1	Candidate : Roxane LUNDY Remplaçante : Véronique GRIGNON-PONCE
2	Candidat : Thomas JOLY Remplaçante : Luce LAMBOTTE
3	Candidat : Karim LAMAAZI Remplaçante : Kaouther GARGNIER
4	Candidate : Renée POTCHTOVIK Remplaçant : Boris OLAGNIER
5	Candidat : Victor HABERT-DASSAULT Remplaçante : Nicole CORDIER
6	Candidate : Axelle LATRASSE Remplaçant : Charles BASSET
7	Candidat : Dominique RENARD Remplaçante : Véronique DELICOURT
8	Candidate : Claire MARAIS-BEUIL Remplaçant : David MAGNIER

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et les Sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté aux dispositions duquel ils donneront la plus grande publicité et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

A Beauvais, le

07 MAI 2021

07 MAI 2021

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,

Sébastien LIME